

# L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DES PAYS DE LA LOIRE

Bulletin de la section régionale du Syndicat National de l'Enseignement  
Technique Agricole Public | Fédération Syndicale Unitaire |



## Sommaire

p1- 2 - Edito

p3-5 - La vie des sections

- LE MANS / MONTREUIL-BELLAY/  
LUÇON PÉTRÉ / LA ROCHE SUR  
YON - NANTES TERRE  
ATLANTIQUE

P6-7 CHSCTEA

p 8- 11 CTREA

p12 - 15 - Apprentissage

p15 - Santé

Edito

## 2016-2017, une année scolaire forte en enjeux

La rentrée est déjà bien derrière nous et les préparatifs de la prochaine sont déjà bien entamés pourtant, il est nécessaire de s'arrêter un peu pour poser (et c'est un des rôles du présent bulletin) les enjeux de cette année scolaire qui n'en manquera pas.

**Un enjeu de Service Public** tout d'abord. En effet, la marque de la rentrée a été le refus de plusieurs centaines d'élèves dans toutes la région, le manque de moyens empêchant l'enseignement agricole public de remplir sa mission et d'accueillir tous les jeunes qui en faisaient la demande. Il faudra tout au



long de l'année, sur le terrain et dans les instances porter la nécessaire augmentation de la DGH dans la région et les ouvertures de classes.

**Un enjeu de politique éducative régionale** quant on constate les premières décisions de la nouvelle majorité au Conseil régional, décisions qui font plus que nous interroger (soutien aux écoles de la production, augmentation du soutien à l'enseignement privé, suivisme du Ministère quant au refus d'ouverture de classes dans l'enseignement agricole privé). Il nous faudra porter tant sur les dossiers des équipements, de l'immobilier et des investissements que sur celui des politiques éducatives, une vigilance accrue pour soutenir un Service Public qui semble menacé. Le dossier prioritaire des agents de région sera évidemment un élément central de nos réflexions avec le Conseil régional.

**Un enjeu statutaire** également concernant notamment le statut des enseignants au sein du Ministère de l'agriculture. Devant le prochain inique de la DGER, seule une première mobilisation forte le 23 novembre, permettra aux personnels de se faire entendre.

**Un enjeu syndical** aussi et enfin, notre région et l'EPL de Laval accueilleront du 17 au 20 mai prochain le congrès de notre organisation, un temps fort-majeur dans la vie démocratique d'un syndicat. Un temps pour réfléchir, prendre des positions et construire les luttes de demain, qui à n'en pas douter ne manqueront pas.

Yoann VIGNER

Secrétaire régional

---



---

## LA VIE DES SECTIONS

---

### ROUILLON

## Une rentrée combative à La Germinière et une victoire qui en appelle d'autres

---

A la fin de l'année scolaire précédente, voyant se profiler une rentrée difficile, l'intersyndicale régionale SNETAP-FSU /SYAC-CGT avait déposé un préavis de grève. Le point de tension le plus important était l'impossibilité d'accueillir de nombreux élèves souhaitant poursuivre leur scolarité dans l'Enseignement Agricole Public.

Dans la Sarthe, les augmentations d'effectifs se sont fait plus particulièrement ressentir au LEGTA de Rouillon avec une augmentation de 10% des effectifs par rapport à la rentrée précédente, et de façon encore plus considérable pour les élèves internes. Pour assurer cet accueil, un dortoir supplémentaire a été aménagé en transformant des salles de classe.

Il devenait donc indispensable de satisfaire la revendication de l'intersyndicale de pourvoir l'établissement d'un poste d'Assistant d'Education supplémentaire. En effet, depuis 2011, l'établissement dispose de la même dotation d'AE, à savoir 6,5 postes. Dans le même temps, l'effectif des internes est passé de 158 en 2011 à 253 pour la rentrée prochaine, soit une augmentation de plus de 60% ! Les personnels ne pouvaient pas accepter de voir leurs efforts de recrutement pour assurer une formation de qualité remis en cause par les décisions budgétaires du ministère

L'intersyndicale avait donc appelé les personnels à une Assemblée Générale le vendredi 2 septembre pour décider d'une grève reconductible la semaine suivante du 5 au 9 septembre.



Le matin même de cette Assemblée Générale les services du Ministère ont annoncé la création d'un poste d'Assistant d'Education. Ce poste qui portera la dotation de l'EPL à 7,5 permettra donc un fonctionnement normal du service d'internat et l'accueil des nombreux internes supplémentaires à cette rentrée.

Si les personnels se satisfont de cette avancée sur cette revendication, il n'en reste pas moins qu'aucune solution n'a été apportée sur un 2eme point qui posait question, la création d'un poste d'Aide Documentaliste. En effet, bien qu'une note de service indique expressément que le CDI (Centre de Documentation et d'Information) de la Germinière est éligible à la « dotation systématique » d'un poste d'aide documentaliste, ce poste n'est toujours mis en place. Ce poste est pourtant nécessaire pour permettre un accès plus grand au CDI, nouvel espace totalement rénové ! Un bel outil pédagogique mais en sous-dotation !

L'Assemblée Générale des personnels, considérant l'avancée importante obtenue sur le poste d'Assistant d'Education, décidait donc le vendredi après-midi de suspendre le préavis de grève déposé pour la semaine suivante

Dans le même temps, elle demandait une rencontre à venir avec les services du Ministère pour l'obtention de ce poste d'Aide - Documentaliste. Par ailleurs, l'intersyndicale entend maintenant se tourner vers le conseil régional des Pays de la Loire afin de conforter les équipes de cuisine leur charge de travail consécutive d'une part à l'augmentation des superficies des bâtiments - ouverture d'une halle technologique avec plusieurs salles de cours - et d'autre part, l'augmentation du nombre des repas (matin, midi, soir) des internes plus nombreux.

**Thierry Arenzana**  
**Secrétaire de Section Rouillon**

---

## LA VIE DES SECTIONS

---



---

### LUÇON-PÉTRÉ

---

#### Victoire du SNETAP

---

Le LEGTA de Luçon-Pétré vient enfin d'obtenir un demi-poste AE . Depuis de nombreuses années, le service vie scolaire de Pétré ainsi que toute la communauté Pétrésienne souffrait d'un manque d'effectif dans ce secteur. Le sous-dimensionnement des nouveaux internats n'a fait qu'amplifier le problème en contribuant à dégrader encore plus les conditions de travail des personnels vie scolaire . Aujourd'hui encore, les internes sont répartis sur deux sites car la région n'a toujours pas donné son aval pour agrandir les lieux d'hébergement de nos élèves. Voilà pourquoi nous sommes heureux de voir que le travail d'argumentation et de mobilisation de la section syndicale locale et régionale, aux côtés de la vie scolaire, des représentants du personnel au CA et de la Direction de l'établissement

**Eric Coutelas**  
**Secrétaire de Section Luçon-Pétré**

---

### LA ROCHE SUR YON

---

La rentrée 2016 a vu l'ouverture d'une classe de seconde professionnelle conseil vente en produit alimentaire.

Le SNETAP FSU a porté le projet durant l'année 2015 jusque devant le cabinet du ministre. Cependant, l'ouverture, annoncée en début d'année 2016, avec un seuil de 16 élèves, a été rempli très rapidement puisque 26 élèves avaient fait une demande pour cette formation en premier vœux. C'est dommage, pour moins de 200 heures de DGH, tout le monde avait son premier vœux.

Ceci prouve toute la pertinence du projet, avec un seuil de 24 dès la classe de seconde sur toute la durée du bac professionnel.

Cette ouverture a quand même été entaché par la gestion calamiteuse des mutations des

par la gestion calamiteuse des mutations des contractuels par le SRH.

**Patrice Sorlut ,**  
**Secrétaire de Section La Roche sur Yon**

---

### MONTREUIL-BELLAY

---

#### Le mixage des publics : expérimentation , bilan ? :

---

A Montreuil-Bellay, depuis septembre 2015, nous expérimentons une classe de Bac Pro Vigne et Vin en mixité (Lycéens et apprentis en 2<sup>ème</sup> et Term). La direction nous l'a vendu comme la voie du progrès, le moyen d'assécher le recrutement de nos concurrents du privé, sauver notre filière VV, consolider nos effectifs...

Faisons le point au bout d'un an et demi: 3 apprentis en classe de terminale, un apprenti en classe de première... Visiblement, notre dispositif n'attire pas les foules...

La direction en a déjà fait son deuil pour l'an prochain... Se pose-t-on des questions sur ce fiasco, cette débauche de moyens DGER et Région pendant 2 ans pour 4 apprentis?

Non, ce serait trop de travail sûrement et cela pourrait ressembler à une vraie expérimentation avec des conclusions et une réflexion, sur le travail demandé aux équipes, sur les sacrifices faits par les élèves de la filière VV et des filières AP et SAPAT!

Non, nous n'entendons parler d'aucun bilan, d'aucun document reprenant les différents choix, les critères d'expérimentation jamais définis. Pas de vagues, cela pourrait remettre en cause le génie, la clairvoyance de nos dirigeants qui imaginent de nouvelles pédagogies... toujours au regard de leurs portefeuilles!

**Virginie Jadeau, Secrétaire de Section**  
**Montreuil Bellay , Edgard Pisani**

---

## LA VIE DES SECTIONS

---

### NANTES - TERRE ATLANTIQUE

---

La rentrée 2016 a vu la réalisation physique de la demande très symbolique d'un poste d'ESC au LPA Nantes le Grand Blottereau pour parfaire un peu plus son intégration dans l'enseigne public. Une collègue est sur le poste et c'est bien là une étape supplémentaire dans la logique d'équité des enseignements pour les élèves du LPA et ainsi que pour toute la communauté éducative.

Le dynamisme de la collègue va également faire bouger les curseurs en dynamisant la vie au LPA par les actions envisagées auprès des élèves par l'intermédiaire de l'ALESA, les projets de valorisation de l'existant.

Nous avons eu raison d'être déterminés pour obtenir ce poste emblématique, la matière ESC étant considérée comme une spécificité de l'EAP.

**Gérard Richard,**

**Secrétaire de Section Nantes Terre  
Atlantique**

---

## ACTUALITÉS

---

### **Notre-Dame-des-Landes : C'est toujours non pour le SNETAP des Pays de la Loire**

Un mois après la mobilisation massive contre les expulsions de la ZAD et contre le projet de transfert de l'aéroport Nantes Atlantique à Notre Dame des Landes, le SNETAP FSU des Pays de la Loire, comme l'avait fait la FSU dans son communiqué du 5 octobre 2016, réaffirme son opposition à ce projet inutile et d'une autre époque.

Certains mettent en avant aujourd'hui la légitimité démocratique de la consultation du 26 juin dernier avec le vote majoritaire (55 % de oui avec 50 % de votants) pour le transfert de Nantes Atlantique et veulent ainsi faire démarrer les travaux au plus vite. Pourtant les interventions récentes de différentes personnalités politiques dont la ministre de l'écologie montrent que cette consultation n'a pas sérieusement étudié les solutions alternatives. Il ne peut donc pas y avoir de légitimité démocratique sur une question mal posée et sur un périmètre très discutable.

La section régionale SNETAP FSU maintient donc son opposition à ce projet inutile, elle participera à toutes les actions qui pourront avoir lieu si l'État français décidait malgré tout de se lancer dans une opération d'expulsion de la ZAD et de démarrage des travaux.



---

## ACTUALITÉS

---

### **CHSCTREA du 29 septembre 2016 : un symbole de plus du dysfonctionnement généralisé dans l'Enseignement agricole Public**

---

Les représentants de la liste SNETAP-FSU/SYAC CGT ont tenu à faire, par la voie de la secrétaire du comité, une déclaration liminaire suite à la parution du rapport (tant attendu) du CGAAER (qui devait préciser les compétences de l'instance et notamment le droit d'enquête) mais qui a accouché d'une souris...ainsi 5 après sa création, l'administration n'est toujours pas capable de définir ce que peut ou ne peut pas faire le comité !

Une minute de silence est effectuée pour un collègue décédé en TP pendant la semaine ( Le professeur encadrait un groupe d'élèves du lycée forestier de Saugues en Haute Loire, lors de travaux pratiques sur une parcelle forestière. Un des stagiaires a coupé un arbre qui est malheureusement retombé sur l'enseignant, ne lui laissant aucune chance).

---

#### **Premier point à l'ordre du jour...premiers problèmes !.**

---

A l'occasion de l'approbation du procès verbal du dernier comité, nous faisons juste remarquer qu'il est déjà disponible sur e-lyco... alors qu'il n'est pas encore pas validé. De plus, malgré les décisions du dernier comité...nous attendons toujours la lettre de mission du secrétaire du Comité...toujours la réunion d'un groupe de travail sur la charte des temps...toujours la réunion de la cellule de veille...toujours la transmission des PV des COHS à la secrétaire du comité...en clair, toujours l'application des décisions du Comité.

Documents uniques et plan RPS : « La région fait cavalier seul »

La réunion s'est poursuivie avec la présentation de la mise en œuvre et suivi des DU (documents uniques) des établissements par Monsieur QUINIOT, conseiller de prévention au Conseil régional. Il explique que le projet démarré il y a un an est en « phase active maintenant ». Il s'agit de l'utilisation d'un outil informatique commun à tous les établissements ligériens pour la production des DU.

Si nous avons rappelé que l'ensemble des EPL agricoles publics avaient déjà des DU, le représentant du Conseil régional a précisé, quant à lui, que 80 % des établissements de l'Education nationale ne l'avaient pas mis en œuvre. L'objectif de la région est triple : uniformisation, réactivité, pour une meilleure prévention (notamment pour les TMS). Reconnaissons ici le « professionnalisme » du Conseil régional tant du point de vue de la méthode et de l'outil présenté que des moyens qui y sont consacrés (les assistants de prévention-AP ont 4h de décharge hebdomadaire pour réaliser leur tâche). De notre côté, nous avons cependant regretté le cavalier seul du Conseil régional : refus de CHSCTREA communs, refus de réflexion commune sur les RPS, réalisation de DU en doublon...Et surtout dénoncé les manques, les faiblesses et l'amateurisme de l'État pour ses agents...pas d'outil, pas de support, pas de moyens pour les AP. Nous avons d'ailleurs à ce sujet demandé à M. Renaud (inspecteur santé-sécurité au travail) de nous transmettre la liste des AP de la région.

---

#### **Et la formation ? on attend toujours.....**

---

Alors que le dispositif de formation des AESH avait rencontré l'adhésion de tous, nous appuyons son maintien et son renforcement pour cette année en lien avec la croissance du nombre d'AESH cette année. Une croissance qui

s'accompagne (puisqu'il s'agit de la même ligne budgétaire) d'une suppression du FSL (fonds social lycéen), situation que nous dénonçons. Nous appuyons également le renouvellement de la formation AE concernant les premiers secours et ce par département. Enfin, et malgré l'obligation légale de l'administration, les élus du CHSCTREA dénoncent l'absence de formation pour les membres du comité....

---

### Le serpent de mer du moment : les diagnostics RPS

---

Obligation depuis décembre 2015, la plupart des établissements ont établi des diagnostics locaux concernant les risques psycho-sociaux mais 2 établissements n'ont pas encore lancé le diagnostic et la démarche est en cours pour un établissement qui a décidé de faire appel à un cabinet extérieur. Nous demandons à ce que les bilans et les plans de prévention soient transmis à la secrétaire du CHSCTREA afin de mutualiser les analyses lors d'un groupe de travail.

C'est sur ce sujet que les élus souhaitent suivre leur formation obligatoire.

---

### La situation particulièrement inquiétante de la vie scolaire en Région

---

Un Point sur la vie scolaire a été fait : on note en région une très grande souffrance des personnels de vie scolaire avec de nombreux arrêts de travail....les causes sont variables mais le SNETAP-FSU demande à ce que l'on étudie plus en détail les raisons pour lesquelles cette souffrance s'aggrave en interrogeant notamment la problématique du management. Nous demandons sur le sujet, un groupe de travail.

---

### Rapport du CGAAER « la montagne accouche d'une souris »

---

Le texte tant attendu qui aurait permis de faire fonctionner dignement les CHSCTREA est vide, sans décision réelle et tend à donner un rôle

essentiel aux COHS...Mais rien sur le rôle des CHSCTREA. Le SNETAP-FSU condamne cette situation.

---

### Médecine de prévention dans les lycées agricoles en France :il y a urgence !

---

Le SNETAP-FSU dénonce la situation inadmissible de la médecine de prévention en Pays de la Loire et en France aujourd'hui . La MSA a dénoncé toutes les conventions avec les lycées. Les solutions vaguement envisagées un temps (suite à notre courrier au Service Ressources Humaines du Ministère) n'ont été que de la poudre aux yeux. Aujourd'hui, les visites médicales n'ont plus lieu et la médecine de prévention est inexistante alors que c'est un droit fondamental de tout salarié et un devoir pour les employeurs !Un point est fait sur les congés longue maladie et les congés longue durée :7 collègues (sur 650 agents) sont dans cette situation en région.



**Laurence BRAULT,**

**Secrétaire du CHSCTREA**

---

## ACTUALITÉS LE CTREA

---

### **Déclaration liminaire de la délégation du SYAC-CGT/ SNETAP-FSU au CTREA du 6/10/16**

---

A l'heure du bilan....

A cette rentrée, une fois n'est pas coutume, il venu le temps de faire le bilan...le bilan de la politique de ce gouvernement, du Ministre S.LE FOLL et de la DGER depuis 2012...et donc de ses effets en région.

On se rappellera que le mandat avait commencé en région par l'annonce de suppression de postes d'Assistants d'éducation. On se rappellera aussi que le mandat se termine par la création de 1 voire 1,5 ETP d'AE (pour le mi temps rien n'est encore sur 1 mois après la rentrée....).

Alors oui, nous avons pu observer depuis 2012, dans notre région la création de postes (souvent d'ajustement, souvent à temps incomplet) d'enseignants, d'infirmières, rarement administratifs, jamais ou presque d'assistant éducation.

Oui, pour la première fois, nous avons assisté à la nationalisation d'un lycée privé...mais que cela fut dur...et que le trajet sera encore long....

#### **Mais l'heure du bilan...**

#### **C'est aussi évoquer un dialogue social en panne.**

Oui en panne, car malgré des rencontres fréquentes avec les services de la DRAAF, le constat est amère : depuis 2012, tous les votes émis en CTREA sur la carte scolaire ont été négatifs...mais rien n'y a fait...et l'évolution de la carte scolaire de l'enseignement public est chaque année plus indigente. Autre exemple, 4 ans après la mise en place du CHSCTREA, la dernière réunion de l'instance a été symptomatique de son dysfonctionnement généralisé.

C'est aussi évoquer un service public qui n'a pas eu les moyens d'assumer sa mission. Ce sera aussi la marque indélébile de ces années LE FOLL. Il manque toujours (même dans le budget 2017) plus de 3000€ par poste d'AE, somme qui restera à la charge des établissements. Depuis 2012, plusieurs centaines de jeunes se sont vus refuser, dans notre région, l'accès à l'enseignement public, faute de places. Cette année encore mais comme en 2012, 2013, 2014 et en 2015 : les options facultatives ne sont pas financées en région ET le note de service sur les langues n'est pas appliquée. Quand dans le même temps le privé communiquait en bafouant le code rural, ouvrait des classes...et repassait la barre des 80 % d'élèves scolarisés dans les Pays de la Loire.

---

#### **Mais l'heure du bilan... C'est aussi évoquer que l'agro-écologie, projet phare de S.LE FOLL ne peut masquer la forêt dévastée de la pédagogie : du développement durable, il n'est plus question.**

---

Le plan sur les valeurs de la République, sans objet-sans moyens, n'est que poudre aux yeux. Les réformes des diplômes qui se sont succédés ont non seulement fragilisé les équipes pédagogiques mais également les diplômés. Que ce soit tout d'abord le BAC STAV mais aussi et surtout, la RVP. Les signaux, les clignotants qui alertent depuis des années sont tous au rouge mais, malgré les remarques des professionnels, des personnels, rien n'est fait pour répondre au champ de ruines que laisse progressivement ce bac pro 3 ans.

Vous nous permettrez à ce stade une petite devinette : qui a dit : « Les circonstances dans lesquelles ce baccalauréat professionnel en trois ans a été mis en place à l'époque étaient inacceptables (...) Nous savons bien que la réforme reposait sur une logique purement comptable et sur des suppressions de postes

massives. »...Je ne vous laisse pas trop longtemps chercher...ce n'est pas facile...c'est Mme Najat Vallaud-Belkacem (en mars dernier)...comprend qui pourra quand on voit ce qui a été fait pour changer tout cela. Nous en parlerons cet après midi lors de la 2e rencontre du groupe de travail sur le sujet.

---

**C'est aussi évoquer les laissés pour compte de cette politique...et ils sont nombreux.**

---

Ce sont les contractuels qui chaque année doivent subir retards de paiement de salaire ou de signature de contrat. Ce sont les familles et les jeunes qui ont vu le fond social lycéen disparaître. Et ce sont aussi, et surtout, les agents des CFA/CFPPA qui n'ont pu réellement participer au plan de dépréciation. De plus, dans notre région, mais comme dans d'autres ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros qui ne sont plus compensés sur les postes gagés dans les centres, les fragilisant tous, allant jusqu'à menacer l'existence même de certains.

C'est aussi évoquer une DGER aux abonnés absents sur toujours plus de sujets. A cette rentrée, par exemple, et parce que nous avons déjà été trop longs, nous n'en évoquerons qu'un. Celui des HSE du dispositif d'individualisation. Alors que nous sommes déjà à plus de 5 semaines de la rentrée, le SRFD, les établissements n'ont toujours pas connaissance de la notification des HSE (dispositif individualisation). Ce sont 67 jours de retard...si l'on en croit la note de service...mais faut il, encore, croire les notes de service ?

Alors oui, l'heure du bilan est arrivée...et pour nous...

L'état de la pelouse est sacrément dégradé !

Tant pis pour nous si le professeur Stéphane ne nous donne pas une bonne note !

**La délégation du SYAC-CGT et SNETAP-FSU**



---

## ACTUALITÉ

---

### CTREA du 6 octobre - Le compte-rendu

---

#### Des effectifs du public en légère progression mais aussi des dossiers d'élèves refusés

---

Les effectifs de l'enseignement agricole des Pays de la Loire pour la rentrée 2016 font apparaître une baisse globale (-1,2%). Cette diminution (forte pour les 4ème 3ème) est due essentiellement au privé puisque l'enseignement agricole public progresse lui de 1,6 % mais ne pèse toujours qu'un peu plus de 20 %.

Faute de moyens pour les accueillir, de nombreux élèves en Mayenne et en Sarthe n'ont pas pu être accueillis à la rentrée 2016 en lycée agricole public. Cette situation qui se répète d'année en année est insupportable mais la DGER ne s'en émeut pas.

Il y a aussi beaucoup d'interrogations sur les procédures de recrutement et à ce jour la réflexion commune sur le recrutement entre l'éducation Nationale et L'Enseignement Agricole n'a toujours pas commencé. De plus cette question n'est pas un sujet pour la DGER.

#### Une DGH qui reste insuffisante malgré les mobilisations

---

Les différentes mobilisations de décembre 2015 et juillet 2016 ont permis de récupérer un peu de DGH, mais la situation reste toujours fragile puisqu'il manque 3500 heures sur la région et l'administration régionale a demandé une refaçon de plus de 2000 heures aux établissements pour éviter un trop fort dépassement. Cette situation engendre selon les établissements des problèmes de financement des options ou encore plus grave des non réalisations d'horaires programmes comme en pluridisciplinarité ou en langues.

La DGER n'a toujours pas pris en compte les évolutions démographiques de la région Pays de la Loire.

La rentrée 2017 sera une nouvelle fois très tendue.

#### L'enveloppe HSE pour l'individualisation toujours en attente.

---

Plus de six semaines après la rentrée, le volume des HSE pour l'individualisation n'est toujours pas connu. La DGER, une nouvelle fois se moque des équipes pédagogiques, qui ont lancé des actions et qui ne savent toujours pas si elles seront payées.

#### Une gestion inadmissible des contractuels

---

La gestion des contractuels en cette rentrée 2016 est scandaleuse, de nombreux collègues n'ont pas encore de contrats et plus grave encore, certains n'ont pas été payé en septembre. Quelques avances ont toutefois été effectuées mais les situations critiques sont nombreuses. La DGER sur ce dossier n'a pas été capable de fournir des explications à ce jour, rejetant parfois la faute sur la Draaf-Srfd, qui n'a pas la main sur les dossiers.

Un recensement des collègues doit être fait pour pouvoir les aider.

#### Le Chantier des «Valeurs de la République »

---

Ce dossier n'avance pas vite, pour l'instant une première phase de formation est en cours qui devra permettre d'envisager une démultiplication dans les mois à venir. Rien n'est encore décidé pour la journée du 9 décembre 2016 (journée nationale de la laïcité).

---

## Le Document Régional de Formation

---

Comme annoncé en juin, il y a désormais la possibilité de s'inscrire dans les formations de l'Education Nationale ce qui va permettre de combler en partie le déficit de formation du ministère de l'agriculture. Le travail des correspondants locaux de formation est lourd, il devrait être beaucoup plus pris en compte.

---

## Flou et morosité pour les structures 2017

---

Là encore, la DGER ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre aux établissements. Derrière une procédure complexe et floue pour la définition de la carte scolaire, il est difficile de mobiliser les équipes pour envisager des projets quand les décisions sont pratiquement déjà prises en amont.

Pour la région Pays de la Loire, seules 2 formations sur les 13 demandées sont retenues par la Draaf, il s'agit du CAPA SAVER à Brette les pins et du Bac Pro CGEA à Saint-Herblain. Malgré les augmentations des effectifs dans certains lycées aucunes élévations de seuil n'a été retenue dans un premier temps.

Aussi lors du vote sur la proposition d'évolution de carte scolaire, la délégation du SNETAP-FSU et du SYAC CGT a voté contre même si elle se reconnaît dans les priorités formulées par la Draaf. Un double engagement est pris par le représentant de la Draaf, celui d'informer les équipes des demandes d'évolution des structures et de mettre en priorité 3 les demandes de révision des seuil



---

## LES SECTEURS

---

### APPRENTISSAGE

---

#### **Le secteur Apprentissage de la section régionale du SNETAP-FSU rencontre C.Morançais, vice présidente du Conseil régional des Pays de la Loire .**

---

Le 6 octobre dernier, le secteur apprentissage (Sylvain Moncelet du CFAA 49, Anthony Sallard du CFAA de Laval et Yoann Vigner secrétaire régional) a rencontré Madame Morançais, vice présidente du Conseil régional en charge de l'apprentissage et Madame Cocaud, Directrice de l'apprentissage au Conseil régional.

Nous avons abordé principalement trois sujets : les suites du Grenelle de l'apprentissage, l'évolution de la carte des formations en apprentissage pour 2017 et la question des scolaires alterants.

---

#### **Suite du Grenelle : quelles conséquences pour les CFA agricoles publics ?**

---

Madame Morançais nous a précisé que plus de 50 % des mesures du Grenelle (au nombre de 30) seraient opérationnelles avant la fin de l'année. Nous avons demandé des précisions concernant certaines d'entre elles. Tout d'abord concernant la mesure 29 (mise en place d'un conseil régional de l'apprentissage), nous avons demandé à faire partie de cette instance pour pouvoir porter la voix des personnels du CFAA publics et transmis en ce sens un courrier au Conseil régional.

Nous avons ensuite demandé des précisions quant à la mesure 7 : la prépa-apprentissage

. Il nous a été répondu que l'objectif était d'aider les jeunes à trouver un contrat d'apprentissage et particulièrement à préparer un entretien avec

l'entreprise ou faire un stage « d'essai » dans une filière donnée. Ce dispositif, porté par un CFA, se déroulerait sur la période d'été en juillet-août et le stage serait organisé en lien avec la chambre consulaire concernée (les chambres de commerce couvrant régulièrement ce type de stage). Nous avons interrogé le Conseil régional pour savoir si la ou les chambres d'agriculture s'engageraient dans le processus...

Enfin, nous avons abordé le point 17 du Grenelle (la sécurisation du parcours des apprentis). La période de garantie de fin de formation serait allongée jusqu'à l'obtention du diplôme et non plus 3 mois comme cela était le cas auparavant pour l'accompagnement-suivi- personnalisé.

Un « grand rendez » de bilan-étape du Grenelle aura lieu en février.

---

#### **Carte des formations en apprentissage 2017, promouvoir le Service Public au service de la réussite des jeunes**

---

La carte des formations en apprentissage est un enjeu majeur pour les établissements, les personnels et bien sûr les apprentis. Que ce soit à la commission FOPIA (formation initiale professionnelle) du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, instance du Conseil régional qui pilote la formation professionnelle dans les Pays de la Loire, au CREA (comité régional de l'enseignement agricole), le SNETAP-FSU porte le développement des formations par apprentissage dans les CFA publics. Ainsi, à la suite des échanges avec Mesdames Morançais et Cocaud, nous avons transmis un argumentaire pour toutes les demandes de formation des CFA publics. Nous avons aussi interrogé la région sur la croissance des demandes des CFA des MFR (notamment) et précisé comment nombre de ces demandes, si elles étaient acceptées, fragiliseraient les formations du public. A

suivre...dans les différentes instances à l'automne.

---

### Scolaires alternants, quel bilan ?

---

Ce dispositif expérimental (une centaine de jeunes étaient concernés dans notre région) mis en place l'an passé avait permis à des jeunes d'être scolarisés (une année) dans un CFA sans ou dans l'attente d'un contrat d'apprentissage. L'objectif de ce dispositif était de lutter contre le décrochage. Si le jeune était inscrit dans un lycée départemental de rattachement, il suivait bien les cours dans un CFA et allait en stage dans une entreprise pendant que les apprentis de sa classe

allaient chez leur maître d'apprentissage (la durée de stage ayant été tranchée par le Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage...Mais qu'en est-il pour l'enseignement agricole ???). Les services du Conseil régional et du SAIA ont réalisé un premier bilan de l'expérimentation (que nous avons demandé à connaître). Il en ressort, notamment, que 50 % des jeunes dans le dispositif l'an passé ont poursuivi, cette année, en apprentissage, 25 % en scolaire mais 25 % sont sortis de tout dispositif de formation à cette rentrée. Les services du SAIA sont en train de réaliser un cahier des charges de cette procédure « scolaires alternants ».

Le secteur apprentissage

SNETAP-FSU PDL

### Nos positions sur les GIP (Groupement d'intérêt public)

---

***Un GIP agricole est en projet sur la région.***

***A cette occasion le SNETAP précise sa position sur de tels dispositifs***

---

#### Qu'est-ce qu'un GIP ?

---

Les groupements d'intérêt public (GIP) sont des personnes morales de droit public - à caractère administratif ou industriel et commercial, ils ont un objet relativement strictement défini. Les **GIP** sont apparus dans la loi du 15 juillet 1982 sur la recherche et se sont ensuite étendus à d'autres domaines (ex : enseignement, sport, action sanitaire et sociale). Ils ont pour objet de favoriser la coopération des personnes morales publiques et privées, qu'il regroupe en son sein, pour gérer des équipements ou des activités d'intérêt commun.

Le GIP est constitué par convention, approuvée par l'État. Si les activités du GIP n'excèdent pas le ressort d'un département, d'une région ou d'une

collectivité d'outre-mer, sa convention constitutive est approuvée par le représentant de l'Etat concerné (préfet de département ou préfet de région).

Les membres des GIP exercent ensemble au sein du groupement des activités d'intérêt général à but non lucratif. Le fonctionnement du GIP est assuré par un directeur, qui peut être placé sous le contrôle de l'assemblée générale ou du conseil d'administration et dont la désignation se fait dans les conditions prévues par la convention constitutive. Le GIP dispose, pour son fonctionnement, de plusieurs types de ressources : les contributions financières des membres ; la mise à disposition de personnels, de locaux ou d'équipement sans contrepartie financière ; les subventions ; les produits des biens propres ou mis à leur disposition, la rémunération des personnels et les produits de la propriété intellectuelle ; les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ; les dons et legs.

Plusieurs catégories de personnels peuvent exercer dans un GIP : des personnels « mis à disposition » par les membres du GIP, éventuellement des agents relevant d'une personne morale de droit public non membre du

groupement, et, à titre complémentaire, des personnels propres recrutés directement par le GIP.

Les GIP ne sont pas soumis aux règles des lois statutaires relatives aux trois fonctions publiques en ce qui concerne les instances de représentation du personnel. Cependant, la création d'un GIP est une mesure d'organisation du service qui peut, comme la création d'un établissement public, affecter les attributions et l'organisation d'une administration de l'État ou d'un établissement public, et, dès lors, nécessiter une consultation préalable du ou des comités techniques intéressés.

---

### Les position du SNETAP-FSU sur le GIP

---

La libéralisation de la formation professionnelle adulte traduite par la volonté politique de développer « un marché de la formation » conditionne aujourd'hui le fonctionnement des CFPPA par leur soumission croissante aux marchés et à leurs procédures d'appel d'offre. Les centres sont ainsi pressurisés sous les contraintes financières avec des conséquences perceptibles sur les personnels et les usagers. Dans ce contexte, l'instauration de GIP pourrait, à la demande des financiers et leurs relais libéraux, imposer une nouvelle étape de démantèlement du service public et de désengagement de l'Etat.

En octroyant une autonomie financière à cette nouvelle structure juridique qu'est le GIP, les CFPPA s'adaptent aux exigences de la concurrence libre et non faussée du marché très concurrentiel de la formation professionnelle.

Les conséquences de cette transformation, entre autres, pour les personnels :

- des mutations de personnels et une mobilité accrue des personnels transférés sur les GIP
- des personnels relevant du statut de droit public ou de droit privé selon la volonté du conseil d'administration du GIP ;

- des conseillers en formation continue des GIP dont les salaires devront être pris en charge par le GIP ce qui augmentera la charge financière et fragilisera davantage la structure ;

- une nouvelle gouvernance par un conseil d'administration du GIP où les personnels pourront être volontairement écartés et où des partenaires privés pourront prendre place et imposer leurs propres intérêts.

Le Snetap-FSU, oppose à ces GIP la mise en place d'établissements publics régionaux de la formation professionnelle qui, conduits à fédérer d'une part l'ensemble des centres pour faire face aux conditions de mise en marché de la formation, garantirait d'autre part une formation professionnelle publique.

En outre, l'établissement public :

- par ses obligations permet l'accès au plus grand nombre à une formation continue adulte sous cadrage et contrôle de l'Etat,
- par son caractère ne reconnaît pour les personnels que le statut de droit public,
- et par son conseil d'administration ouvert notamment aux personnels assure la démocratie contre les nouvelles formes de gouvernance.

Le Snetap-FSU appelle les personnels de l'enseignement agricole et leurs représentants dans les conseils d'administration des établissements à construire une opposition à l'installation de GIP et à construire à chaque fois que la situation l'exigera, une réponse alternative par la mise en place d'établissements publics régionaux de la formation continue.

« La création de GIP ne doit pas être instrumentalisée pour réduire la portée du service public. Ils doivent être transparents dans leur gestion et leur composition. »

**Congrès FSU Le Mans février 2016**

---

## SANTÉ

---

### Mais où est passée la médecine de prévention en Pays de la Loire ?

Depuis 2011, dans plusieurs départements des pays de la Loire (72, 53, 49), la MSA n'est plus en mesure d'assurer les visites médicales des agents du ministère. Les médecins partent en retraite et ne sont pas remplacés. Dans d'autres départements comme le 44, les visites sont maintenues mais se passent dans les locaux de la MSA avec convocation. Pour les personnels, bénéficiant de reconnaissance travailleurs handicapés, c'est un vrai parcours du combattant car les MDPH travaillent avec l'avis des médecins du travail pour renouveler les reconnaissances. Il en va de même pour les reprises après une longue maladie. Plusieurs de nos collègues sont en souffrance. Le ministère par l'intermédiaire du SRFD est au courant. Mais le personnel ne semble pas être sa priorité. Pourtant quand la santé est bonne, tout va bien....

**Caroline Robert , Secrétaire  
Catégorielle Nationale Infirmière**

---

## CFAA-CFPPA : les Assises Nationales 2016

---

Comme tous les deux ans, le SNETAP-FSU tiendra ses assises nationales CFAA/CFPPA les 29 et 30 novembre prochain à Paris, à la Bourse du Travail.

Pour un secteur qui est toujours en mouvement, ces assises seront l'occasion de faire le point sur la situation et les évolutions en cours que ce soit du point de vue institutionnel, des centres, des personnels. Elles permettront aussi de réfléchir sur le service public de la formation continue et de l'apprentissage que nous souhaitons.

Ces assises constituent aussi toujours un moment très riche d'échanges entre collègues venus de toute la France.

Donc à ne pas manquer ! Toutes les infos sur le site national




---

Pour retrouver le SNETAP PAYS DE LA  
LOIRE

---

• **notre nouveau site/blog  
régional** : [http://snetap-  
fsu.fr/comp/pdl/](http://snetap-fsu.fr/comp/pdl/)

• **nous suivre sur  
Twitter** : [@SNETAPPDL](https://twitter.com/SNETAPPDL)

# Toutes et tous à Paris le 23 novembre 2016!!



Obligations de service des enseignants:  
**Obligeons la DGER à renégocier!**



Rassemblement à 10h30 à la DGER  
1 ter Av. de Lowendal, 75007 Paris  
Métro 8 Ecole militaire, Métro 13 St François Xavier